

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEEES 1132-G** Subvention et convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (14e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui demande de une convention avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil général, est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL) - Boutique de Gestion (SIMPA n° 22181) relative à l'action de soutien des porteurs de projet de création d'activité fréquentant la Maison des Entreprises et de l'Emploi du 14e arrondissement.

Article 2 : Une subvention annuelle de 45.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature dont le montant annuel s'élève à 265 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 40.500 sur le chapitre 65, nature 6574, ligne DF 55 007, rubrique 91-3, et à hauteur de 4.500 sur le chapitre 17, nature 6574, ligne DF34019, rubrique 564, du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014, et sous réserve du vote des crédits correspondants.